

Le crématorium de Cuers souffre de la concurrence seynoïse

En 2014, l'activité de l'établissement cuersoïse a baissé de 34 %, obligeant la ville et le délégataire à revoir le montant de la redevance et à prévoir de nouveaux investissements

A une époque, il fallait parfois patienter plusieurs jours pour pouvoir organiser des obsèques au crématorium de Cuers. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'équipement a été confronté à une spectaculaire chute de fréquentation en 2014, après la mise en service du crématorium de La Seyne. De 2853 crémations en 2013, l'activité est tombée à 1890 crémations, soit une baisse de 34 %. L'érosion s'est poursuivie en 2015 et début 2016. Pour garantir l'équilibre économique de la structure, la ville s'est rapidement remise à la table des négociations avec le délégataire de ce service public, la société Funecap Sud Est représentée par Laurent Comba.

Près de 900 000 € d'investissements

Deux avenants au contrat de DSP ont été votés par le conseil municipal, fin 2015, pour revoir l'économie générale du projet. « D'une part nous avons abaissé le montant de la redevance annuelle due par le délégataire, à 300 000 €, contre près de 330 000 € auparavant, indique le premier magistrat Gilbert Perugini. Les négociations ont aussi porté sur la nécessité d'investir pour maintenir l'activité dans un secteur très concurrentiel. »

Au montant de 1,6 million d'euros d'investissements à la charge du délégataire déjà prévu dans le contrat de DSP initial se sont ajoutés pour près de 900 000 €



De nouveaux équipements doivent venir renforcer l'attractivité du crématorium. Soumis à rude concurrence depuis 2014, il a vu sa fréquentation baisser de 34 % cette année-là. Une perte de recettes pour le délégataire du service public, mais aussi pour la commune, explique le maire Gilbert Perugini (en médaillon).

(Photos Laurent Martinat)



TTC d'investissements supplémentaires. Certains interviendront rapidement, comme la construction d'une salle de retrouvailles, sur un terrain adjacent au crématorium et au cimetière déjà acquis par le délégataire. « Les permis sont déposés, et nous devrions pouvoir mettre cette salle en service probablement début 2018 » indique Laurent Comba, qui précise que cet équipement correspond à une demande des familles « de

pouvoir se retrouver, au calme, après la cérémonie ».

La création d'un auvent extérieur, l'installation d'un système de vidéosurveillance, la rénovation et la sécurisation du bâtiment de stockage des résidus de filtration, l'installation d'un refroidisseur de cendres et d'un troisième four complètent la liste des investissements prévus, à plus ou moins long terme.

« L'installation du troisième

four se fera dès que le nombre de 2500 crémations par an aura été atteint ou dépassé », précise notamment le maire. Et au plus tard, en 2028, un an avant la fin du contrat de DSP, prolongé pour permettre au délégataire d'amortir ces coûteux investissements.

La construction de ce four supplémentaire permettra au crématorium d'éviter d'arriver à saturation, comme ce fut parfois le cas par le passé, « en cas

de dépannage ou d'entretien sur l'un des fours », précise le délégataire. « C'est un problème qui se pose beaucoup moins depuis l'installation de fours neufs en 2012. » Et, de fait, depuis la forte baisse de l'activité.

Un effort de la commune

Si ces investissements reposent sur les épaules du délégataire, de son côté, la ville aussi a fait des efforts. Elle a ainsi baissé de

150 à 100 euros la taxe due par les familles à la commune lors d'une crémation. Un effort réel, car, comme le souligne le maire, « il est tellement difficile d'équilibrer le budget que la moindre perte de recettes doit susciter la plus grande vigilance. La diminution de cette taxe et celle du montant de la redevance représentent un manque à gagner pour le budget de la commune même si à terme, ce n'est pas vraiment une perte pour la collectivité, dans la mesure où les investissements réalisés reviennent à la commune à la fin du contrat et intègre son patrimoine. »

La crémation en constante augmentation

Ces mesures prises pour faire face à la baisse d'activités suffiront-elles à redresser la barre ?

Il faut dire que depuis trois décennies, la crémation a augmenté de façon constante en France. Alors qu'elle représentait 0,4 % des obsèques en 1975, aujourd'hui 33 % des familles et/ou des défunts font ce choix. Cette tendance qui n'est pas prête de s'inverser permet logiquement à la commune et au délégataire d'espérer un retour sur investissement.

À condition toutefois de rester concurrentiel dans la qualité du service proposé aux familles. Et c'est là tout le sens des prochains investissements engagés.

C. MARTINAT

cmartinat@varmatin.com

Les cendres doivent être traitées comme un corps

Il est une autre problématique à laquelle la commune doit faire face : celle de la gestion des cendres, très réglementée. La loi précise d'ailleurs que les cendres d'un défunt doivent être traitées comme un corps.

Depuis plusieurs années, les familles ont pris l'habitude de disperser les cendres de leurs proches dans un jardin du souvenir, constitué de fait des grandes jardinières prévues, vers le fond du cimetière. Las, certaines dispersions



Un puits permet de déposer les cendres des défunts, au fond du cimetière. Jusqu'à présent, des jardinières en restanques faisaient office de jardin du souvenir.

se font sans que le conservateur n'en soit averti, et

donc sans l'inscription, pourtant obligatoire, dans



le registre du cimetière. C'est ce qu'a pu constater

cet été, à son grand désarroi, la fille d'un défunt.

Récemment, la mairie a fait construire un puits, dans lequel les cendres peuvent être déposées, un arrosage en pluie évitant leur dispersion aux alentours.

Ne manque qu'une chose, déplore un visiteur au cimetière : un endroit pour poser une petite plaque au nom du défunt. Du coup, nombreuses sont les familles qui déposent sur les parterres alentours des objets commémoratifs, une pratique pourtant interdite dans ces jardins du souvenir.